

ORDONNANCE COLLECTIVE	TITRE : Initier la Nystatine en suspension chez le bébé présentant du muguet	NO : OC-2-B-Ea-O.GMF.06
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Titre : _____	Mise en vigueur le : <u>Janvier 2008</u> Révision prévue le : <u>Janvier 2010</u>	
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmières travaillant au GMF Le Gardeur dans le cadre du suivi postnatal.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Les bébés rencontrés dans le cadre du suivi postnatal au GMF Le Gardeur, présentant du muguet.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance O- Contribuer au suivi de grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi postnatal.		
MÉDECINS RÉPONDANTS Docteur Martine Delorme, permis # Tél. : 450 582-5551 Docteur Marc Desjardins, permis # Tél. : 450 582-5551		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION ⇒ Tous les nouveau-nés qui présentent une infection à champignons (muguet), sous forme de taches blanchâtres qui ne disparaissent pas en grattant avec un abaisse-langue et qu'on retrouve soit dans la bouche, sur la langue, les lèvres, au palais, à l'intérieur des lèvres et des joues. ⇒ Le nouveau-né présente aussi des signes tels que de l'inconfort lors de la tétée, se retire constamment du sein, pleure de manière inexplicable entre les tétées. Peut parfois avoir des lésions sous forme de plaques rouge vif sur les fesses et autour de l'anus, avec ou sans boutons.		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE ⇒ Traiter la présence d'une infection à champignons (muguet) ⇒ Éviter la propagation bébé/maman.		
CONTRE-INDICATION Aucune		

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Si les symptômes persistent au delà de 2 semaines.

DIRECTIVES

- ⇒ Remplir le formulaire de liaison pour la Nystatine
- ⇒ Le remettre à la mère avec le condensé de l'ordonnance collective et la diriger vers la pharmacie de son choix
- ⇒ Traiter la mère en même temps si celle-ci allaite (voir O.C. Initier le Mycostatin en onguent chez la mère qui présente du muguet).
- ⇒ Aviser la mère de bien désinfecter les sucres et les tétines die tout au long du traitement. Mais aussi de les jeter et les changer à la fin du traitement.
- ⇒ Faire l'enseignement des précautions et techniques d'hygiène de base
- ⇒ Expliquer à la mère la technique pour bien badigeonner le médicament dans la bouche du bébé.

OBJET DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Nystatine 100 000u/ml. Donner 1ml qid X 12 jours. (bouteille de 48 ml)

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

Protocole infirmier de suivi post-natal

SOURCE

E-CPS, Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques ;
<https://www.e-therapeutics.ca/wps/myportal/!ut/p/.scr/LoggedIn>

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Monelle Ouellette-Gauthier

Infirmière de GMF

Chantal Boivin

Infirmière de GMF

Janvier 2008

Date

Personnes consultées :

Dre Martine Delorme

Médecin de GMF

Dr Marc Desjardins

Médecin de GMF

Daniel Lussier

Pharmacien, président comité de pharmaco

Line Méthot

Chef de la pharmacie

Janvier 2008

Date

Janvier 2008

Date

Février 2008

Date

Février 2008

Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :



Directrice des soins infirmiers

20 Mars 2008
Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr **Martine Delorme** _____

Permis # _____

Téléphone # : **450 582-5551** _____

Dr **Marc Desjardins** _____

Téléphone # : **450 582-5551** _____

Dr _____

Téléphone # : 450 _____

SIGNATURES

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL